



ADAINVILLE

Flash INFOS

Bulletin d'Informations Communal

N° 76 MARS 2014

ÉLECTIONS MUNICIPALES

23 et 30
mars 2014

COMMUNE

DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

LE MODE DE SCRUTIN NE CHANGE PAS :

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage).
Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Le bureau de vote est ouvert de 8 h jusqu'à 20 h.

CE QUI CHANGE :

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix, pour celle-ci, ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter obligatoirement avec votre carte d'électeur, une pièce d'identité avec photo pour pouvoir voter, (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale, permis de chasse, permis de pêche).

ROUTE DE LA CHESNAIE

Nous rappelons aux automobilistes qui empruntent cette voie que, seule la portion allant de la route du Mesle jusqu'à la route de la Houssine est sur notre territoire, telle que matérialisée par le panneau de fin d'agglomération.

L'autre portion, jusqu'à la départementale est située sur le territoire de Condé sur Vesgre et de Saint Léger en Yvelines pour partie.

Suite aux coupes de bois, les camions qui assurent le débardage des grumes, les pluies soutenues de ces derniers mois ont endommagé la couche d'enrobé et la structure de la voie à certains endroits.

À ce jour, des coupes sont en cours et de nouveau, des débardages vont avoir lieu.

La remise en état de la chaussée ne pourra se faire et c'est logique, qu'après les derniers enlèvements. dès que nous aurons connaissance de la date des travaux, nous vous en informerons.

L'ÉTAT SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES



A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- ✓ les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- ✓ les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Il est de votre intérêt de déposer une demande de carte nationale d'identité indépendamment de tout projet de voyage et particulièrement dans des périodes ne précédant pas des vacances scolaires, absence de stress lié à l'incertitude quant à l'obtention du document avant un départ.

DECHETS VEGETAUX

Le ramassage hebdomadaire reprendra le
LUNDI 31 MARS 2014
jusqu'au lundi 8 décembre 2014 inclus

Les sacs papiers seront distribués pour l'année 2014, au garage communal à côté de l'église :

Distribution des sacs (papier recyclable)



samedi	15	mars
mercredi	19	mars
lundi	24	mars
samedi	12	avril
samedi	17	mai



de 10 heures à 12 heures

AUCUNE DÉLIVRANCE DE SACS NE POURRA SE FAIRE EN DEHORS DE CES DATES

Sont concernées : les tontes de pelouses, les tailles de haies à l'exclusion des produits d'élagage et d'abattage d'arbres. Les tailles de haies doivent être mises en fagots, [petits branchages n'excédant pas 5 cm de diamètre et 1 mètre de longueur, liés uniquement avec de la ficelle végétale (putrescible)]. Les déchets végétaux déposés dans des sacs autres que les sacs spéciaux ne seront pas collectés.

DÉCHÈTERIE

NOUVEAU

**Désormais vous avez la possibilité d'accéder
aux déchèteries de Boutigny-Prouais et de Houdan
(avec la même carte d'accès)**

Fermée le 1er mai

Déchèterie du SIEED
Boutigny-Prouais lieu dit les joncs
au croisement de la RD 305-RD101

Les horaires sont identiques à
ceux de la déchèterie de Houdan

Inscription : Les cartes d'accès sont délivrées en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Renouvellement : sur présentation de l'ancienne carte.

Un contrôle d'identité sera effectué par le SIEED ou par le gardien à l'entrée de la déchèterie, et seul le détenteur de la carte d'accès pourra déposer ses déchets. Une pièce d'identité correspondant à la carte d'accès devra être présentée.

Quantité : limitée à 12m³ ou 12 passages / an. La carte reste valable jusqu'à épuisement des 12 poinçons.

En raison des fêtes de Pâques, la mairie sera fermée au public le samedi 19 avril 2014

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi 14 h à 17 h
Mardi 14 h à 19 h
Jeudi 14 h à 17 h
Vendredi 14 h à 16 h
Samedi 10 h à 12 h

mairiedadainville@wanadoo.fr
Tél : 01.34.87.03.24

COMMISSIONS D'URBANISME 2014

à 11 heures,
les samedis 8 & 22 mars

LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

aura lieu le **jeudi 13 mars 2014**

Il est rappelé que tous les encombrants doivent être sortis la veille au soir, **après 17 h.**

ATTENTION

Ne sont pas considérés comme encombrants et doivent être portés en déchèterie :

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (lave-linge, réfrigérateur, four...)

Déblais, gravats, décombres, vitrerie.

Déchets spéciaux (batteries, peintures, solvants, bidons d'huile).

Ne sont pas considérés comme encombrants et soumis à traitement spécifique :

Déchets provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux.
Déchets contaminés provenant des hôpitaux ou cliniques, cabinets et laboratoires médicaux, déchets issus d'abattoirs.

Déchets spéciaux (bouteilles de gaz, extincteurs...)

Objets qui, par leurs dimensions ou leurs poids, ne pourraient être chargés dans les véhicules, ni portés par deux personnes.

Pièces d'automobiles et d'engins à moteurs.

Souches d'arbres et bûches - Pneus.

SOUS-PREFECTURE DE MANTES-LA-JOLIE PERMIS DE CONDUIRE

À la suite de la mise en place du nouveau permis de conduire (janvier 2013) aucun titre ne peut être délivré aux guichets. Toutes les procédures se font par voie postale à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie 18-20 rue de Lorraine - 78201 Mantes-la-Jolie Cedex

Permanence téléphonique lundi, mardi et jeudi de 14 h à 16 h

Courriel sp-permis-de-conduire-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr

Site de la préfecture des Yvelines : www.yvelines.gouv.fr

↪ Service de l'État

↪ Sous-préfecture de Mantes-la-jolie

↪ Démarches administratives

↪ Permis de conduire



Entreprises Adainvilloises à votre service :



HARAS DU HAUT LE VENT

Centre équestre, pension de chevaux, transport.

Tél : 06 07 34 02 82 // 06 75 06 55 68

contact@rondoux.com

MOREL BATIMENT

Étude et coordination de travaux, Coordonnateur sécurité, Santé, Expert en états parasitaires - Assistance technique

Port : 06 08 46 35 55 morelbatiment@hotmail.fr

ENTREPRISE DE TERRASSEMENT ET AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS

Loïc FOULON Tél : 01 34 87 14 89

Terrassement, drainage, raccordement de tout à l'égout, assainissement, plantations, clôtures...

EDDY COIFFURE

Homme & Dame

du mardi au samedi

Tél : 01.34.87.13.75



LE MESLE INFORMATIQUE Assistance informatique à domicile

Tél : 06 49 09 72 45

Assemblage - conseil - dépannage, formation

Le.mesle.informatique@gmail.com



POSE & DEPANNAGE

Tél : 06 81 84 85 76

Alarme, serrurerie, blindage, automatisme, portail, fenêtre...

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Jean-Denis LEROUX

Tél : 06.32.62.93.47

Fax : 01.34. 87.75.36

PARCS ET JARDINS

Jérôme PLAY

Tél : 06.82.45.55.20

Entretien, tonte, taille de haies...



TAXI ADAINVILLE

Place de l'Église

Tél : 06.85.46.53.97

Dans votre région

une course, un RdV, un avion, un colis...